

Les candidats et la privacy : faites ce que je dis, pas ce que je fais

Un Cookie Gate... touchant tous les candidats ? C'est en tout cas la conclusion de Ronan Chardonneau, maître de conférences à l'université d'Angers et créateur d'une start-up dédiée à l'analyse d'audience. En analysant les sites des 11 candidats et en les comparant aux exigences de la législation française en matière d'utilisation des cookies, l'universitaire conclut qu'aucun d'entre eux ne respecte la loi.

Analyse n° 3 : respect de la réglementation relative aux cookies par les sites des candidats

Candidats	Site web	1 – Information	2 - Consentement	3 – Moyen de refus	Nombre de manquements
François Fillon	fillon2017.fr	Non	Non	Non	3
Benoît Hamon	benoithamon2017.fr	Non	Non	Non	3
Emmanuel Macron	en-marche.fr	Oui	Non*	Oui**	1
Nathalie Arthaud	nathalie-arthaud.info	Non	Non*	Non	3
Nicolas Dupont Aignan	nda-2017.fr	Oui	Non*	Oui**	1
Marine Le Pen	marine2017.fr	Non	Non	Non	3
François Asselineau	upr.fr	Non	Non	Oui**	2
Jean-Luc Mélenchon	avenirencommun.fr	Non	Non	Oui**	2
Jacques Cheminade	cheminade2017.fr	Oui	Non*	Non	2
Jean Lassalle	jeanlassalle2017.fr	Non	Non	Non	3
Philippe Poutou	poutou2017.org	Non	Non	Non	3

*Les sites <https://en-marche.fr>, www.nda-2017.fr, et <http://www.cheminade2017.fr> vous informent de la présence de cookies, mais en réalité ne vous demandent pas votre consentement pour les installer, ce qui est contraire à la loi.

**Les sites <https://en-marche.fr>, www.nda-2017.fr, <https://www.upr.fr> et <https://avenirencommun.fr> expliquent brièvement dans leurs pages « mentions légales » qu'il est possible de s'opposer au dépôt des cookies sans plus de détails.

Les directives de la CNIL prévoient en effet que tout éditeur de site informe les internautes des finalités des solutions techniques employées, demande le consentement des utilisateurs concernant l'usage de ces solutions et offre aux internautes un moyen de refuser leur emploi. Un triptyque auquel aucun site de candidat ne se plie. François Fillon, Benoît Hamon, Nathalie Arthaud, Marine Le Pen ou Philippe Poutou ne respectant même aucune des trois conditions. A l'opposé, Emmanuel Macron et Nicolas Dupont Aignan font presque figure de bons élèves (un seul manquement chacun).

Analytics : les données des électeurs partent aux US

Il n'empêche : ce bilan fait un peu tâche parmi des candidats qui affichent leur volonté de « *garantir la préservation des données personnelles des Européens* », comme le fait Emmanuel Macron, plaident pour une information des utilisateurs en cas de profilage et une faculté à le refuser (Jean-Luc Mélenchon) ou militent pour la montée en puissance d'une réelle industrie européenne en matière de numérique (Fillon, Le Pen).

Au passage, Ronan Chardonneau détaille les collectes de données effectuées par les sites des candidats, qui, à l'exception de celui de Nathalie Arthaud, envoient tous des données aux Etats-Unis. Via Facebook ou Twitter pour certains. Mais surtout via le recours quasi-systématique à la solution gratuite d'analyse des audiences Web de Google (Google Analytics). « *Google connaît le*

nombre d'internautes qui se sont respectivement connectés à chacun des sites des candidats disposant de ce type de technologie. L'entreprise peut savoir ce que les internautes ont consulté et, d'une certaine manière, possède de bien meilleures estimations d'intentions de votes que ceux des sondages réalisés en France », écrit l'universitaire dans son [rapport](#). On aurait presque envie de demander à Mountain View de nous éclairer à quelques jours d'un vote parmi les plus incertains de la 5^{ème} République.

A lire aussi :

[Un duel Le Pen – Fillon : le Big Data plus fiable que les sondages ?](#)

[Les smartphones Wiko s'invitent dans la campagne présidentielle](#)

Photo : [g4ll4is](#) via [VisualHunt](#) / [CC BY-SA](#)